

Séance du Conseil Municipal du 16 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 18 avril à vingt heures trente

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 19 mars 2019

Présents : MME **BLAINEAU** Angélique, **BLANCHARD** Agnès, **ETAVARD** Catherine, **LARMUTH** Angéla **SAMSON** Stéphanie, **VARIN** Chantal, **MM FOUCHÉ** Étienne, **BALLAND** Jean-Michel, **CHAMPHOYAUX** Dominique, **DECHAINE** Bruno, **PAPIN** Stéphane, **ROBICHON** Hervé, **SITEAU** Anthony.

Absent excusé : **BONNEAU** Pascal

Absent:

A donné pouvoir : **BONNEAU** Pascal à **ETAVARD** Catherine

Secrétaire de séance : **ETAVARD** Catherine

Lecture du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2019. À l'unanimité, Le conseil valide ce procès-verbal.

DEVIS NETTOYAGE DE LA FAÇADE DE LA MAIRIE

Suite au dernier conseil M. le Maire informe les membres du conseil que des devis ont été demandés pour le nettoyage de la façade de la mairie. 2 entreprises ont été consultées.

Devis de la société Atmosphère déco de Celles/ belle 6 030,20 € TTC et un devis de la société Couleurs Harmonie de Chey 3 384,60 € TTC. Après débat et étude des devis le conseil municipal, retient le devis de la société Couleurs et Harmonie pour un montant de 3 3384,60 €.

DEVIS ACHAT HOTE ASPIRANTE

Un devis a été produit par la société CUISSON ET RÉFRIGÉRATION d'un montant de 5 295,31 € TTC. M. le Maire propose d'attendre le devis d'une autre entreprise.

AMÉNAGEMENT DE LA CUISINE DE LA SALLE DE LA POSTE

Plusieurs devis ont été demandés pour l'aménagement de la cuisine de la salle de la poste.

La solution la moins onéreuse reste des plaques en inox pour protéger les murs. Devis signé et renvoyé d'un montant de 667, 20 € TTC

REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGÉ PAR UN ÉLU (CUISINE MAIRIE)

Pour finir l'aménagement de la cuisine de la mairie, il a été convenu de faire l'acquisition de meubles de cuisine. M. Étienne FOUCHÉ a fait l'avance des frais pour un montant de 706,30 €. De ce fait il convient de lui rembourser cette somme. Après délibération le Conseil **donne son accord** de rembourser la somme de 706,30 € à M. FOUCHÉ, sur présentation de la facture.

RÉORGANISATION DES RÉGIES

Suite au transfert de la trésorerie et à la demande de M. Balavoine trésorier, il convient réorganiser les régies en une seule régie. Clôture de la régie photocopie ainsi que la clôture de la régie animations et fêtes. Modification de la régie location de salle en régie animations, encaisse photocopies et location des salles.

DEVIS BALANCOIRE/PORTIQUE

La secrétaire a fait des recherches sur les catalogues. Le montant pour ce type d'équipement est au minimum de 3 000 €. Le conseil décide de se renseigner ailleurs.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SIGIL

Le SIEDS dispose de la compétence Système d'Information Géographique d'intérêt local (SIGil),

L'acquisition des mises à jour du plan cadastral informatisé et l'enrichissement par les données des différents partenaires s'avère nécessaire pour conserver un outil de gestion efficace pour les besoins de la collectivité,

La plateforme SIGil contient l'outil @ccords79 visant à aider les communes dans son rôle de coordinateur de chantiers et ainsi améliorer la coordination de chantiers entre tous les acteurs du domaine public,

Commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE (Deux-Sèvres)

La plateforme SIGil contient les outils de gestion complémentaires nécessaires pour la collectivité,

Le Maire propose au conseil municipal de :

→ Accepter la convention ci-annexée pour bénéficier du système d'information géographique d'intérêt local développé par le SIEDS pour une durée de 5 (cinq) ans,

→ Valider la contribution syndicale annuelle de 400 €.

→ Autoriser le maire à signer la convention de partenariat SIGil pour l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites.

ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA SÈVRE NIORTAISE

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise exercera la compétence GEMAPI sur le département des Deux-Sèvres et de la Charente Maritime et aura pour vocation de gérer le bassin versant de la Sèvre Niortaise situé sur le territoire communautaire ;

Dans le cadre de cette compétence GEMAPI, la communauté de communes Mellois en Poitou doit adhérer à ce syndicat.

Le conseil municipal se prononce favorablement sur l'adhésion de la communauté de communes Mellois en Poitou au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise.

ADOPTION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

La prise en compte des communes nouvelles au 1^{er} janvier 2019, ainsi que l'ajout de l'article 4 relatif à l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte, qui nécessitent une modification des statuts de la communauté de communes,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption des statuts de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal dispose de trois mois pour se prononcer, à la majorité simple, à compter de la date de notification par la communauté de communes. A défaut de réponse dans un délai de trois mois, l'avis de la commune est réputé favorable. Le conseil accepte les nouveaux statuts de la communauté de communes

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Recrutement de M. Bertrand GAILLARD sur le poste d'agent technique territorial, pour un temps hebdomadaire, de 20 heures à compter du 09 mai.

Feu d'artifice, devis de la société RIC pour un montant de 1 950 €TTC

8 mai, la cérémonie est programmée à 11 heures, un vin d'honneur sera servi à l'issue de la commémoration, offert par la municipalité, au bar « Le Renouveau ».

L'inauguration du Bar-épicerie aura lieu le vendredi 17 mai à 18 heures.

Demande formation BAFA. Le conseil ne souhaite pas répondre favorablement à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Prochaine réunion le jeudi 16 mai

**Le Maire,
Étienne FOUCHÉ**